

# PASS' BONNE CONDUITE

Vous pouvez également  
vous inscrire sur la plateforme  
<https://subvention.lotetgaronne.fr>

## FORMULAIRE D'ADHÉSION

A retourner, complété, à l'adresse suivante :  
Conseil départemental de Lot-et-Garonne  
« Pass' bonne conduite »  
997 A avenue Jean-Bru - 47000 Agen  
ou par mail :  
[passbonneconduite@lotetgaronne.fr](mailto:passbonneconduite@lotetgaronne.fr)

Nom ..... Prénom .....

Date de naissance : ..... / ..... / .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Mail : .....@..... Téléphone : .....

Date d'obtention du permis : ..... / ..... / .....

Numéro du permis de conduire B  
ou attestation d'obtention du permis : .....

Avez-vous suivi une formation « conduite accompagnée » ?    oui  non

Compagnie d'assurance : .....

Date du contrat d'assurance : ..... / ..... / .....

Situation professionnelle ou scolaire : .....

### Choix de la date de la formation post-permis 2023

Les lieux exacts de formation vous seront précisés sur la convocation.

Samedi 14 octobre 2023 matinée     Samedi 18 novembre 2023 matinée

**Je soussigné-e, certifie l'exactitude des informations ci-dessus.**

Date : ..... / ..... / .....    Signature : .....

Les informations recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique auquel vous consentez. Elles sont uniquement destinées à la Direction de la citoyenneté, vie associative et sportive du Département de Lot-et-Garonne pour l'instruction de votre demande d'adhésion au dispositif « Pass' bonne conduite ». Elles seront conservées deux ans avant anonymisation et destruction de manière sécurisée. Conformément au règlement en vigueur sur la protection des données (Loi informatique et liberté modifiée et RGPD) vous avez un droit d'accès, de rectification et de limitation de vos données que vous pouvez exercer directement auprès de la Direction de la citoyenneté à [initialivecitoyenne@lotetgaronne.fr](mailto:initialivecitoyenne@lotetgaronne.fr) ou du DPD à [contact-dpd@lotetgaronne.fr](mailto:contact-dpd@lotetgaronne.fr), ou par courrier à son attention au 1633 av du général Leclerc 47922 Agen cedex 9. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL sur [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr).

**Contacts**  
05 53 69 41 28  
[passbonneconduite@lotetgaronne.fr](mailto:passbonneconduite@lotetgaronne.fr)

**LOT-ET-GARONNE**  
Le Département Cœur du Sud-Ouest

# PASS' BONNE CONDUITE

ON GAGNE  
TOUS  
À BIEN (SE)  
CONDUIRE

ZÉRO  
INFRACTION  
= 150 €!

✓  
Avoir 18-25 ans

✓  
Avoir 1 an de permis  
et 0 infraction

✓  
Participer à une 1/2  
journée de formation

Plus d'infos sur  
[www.lotetgaronne.fr](http://www.lotetgaronne.fr)  
05 53 69 41 28 - [passbonneconduite@lotetgaronne.fr](mailto:passbonneconduite@lotetgaronne.fr)

**LOT-ET-GARONNE**  
Le Département Cœur du Sud-Ouest



# PASS'

## BONNE CONDUITE

### COMMENT OBTENIR LE PASS' BONNE CONDUITE ?

**Vous venez d'obtenir votre permis de conduire. Saviez-vous que les jeunes conducteurs (18-24 ans) ont un risque d'accident plus élevé que celui des autres catégories de conducteurs ?**

**Afin de vous accompagner, en toute sécurité, dans vos premiers mois sur la route, le Conseil départemental récompense votre « Bonne conduite » !**

1

**Je m'inscris grâce au formulaire d'adhésion à retourner par courrier ou en ligne :**

- avant le 30 juin 2023 **si j'ai eu mon permis entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mars 2023**
- dans les 3 mois suivant l'obtention du permis **si j'ai eu mon permis après le 31 mars 2023**

2

**Je suis une formation d'une 1/2 journée** dans les douze mois qui suivent l'obtention de mon permis

3

Dès que je remplis les conditions exigées (délai de 1 an de permis sans infraction ni accident en responsabilité), **j'obtiens mon Pass' bonne conduite et je reçois 150 €**

150 €

PASS'  
BONNE  
CONDUITE

## FAQ

### QUI PEUT BÉNÉFICIER DU PASS' BONNE CONDUITE ?

Tout jeune :

- âgé de 18 ans à 25 ans, domicilié à titre principal en Lot-et-Garonne à la date d'obtention du permis de conduire
- titulaire du permis B après formation classique ou formation avec conduite accompagnée

**Le dossier doit être déposé dans les 3 mois suivant l'obtention du permis.**

*(Exception temporaire mise en place pour ceux ayant obtenu le permis entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mars 2023 : demande à déposer avant le 30 juin 2023).*

### COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Le jeune doit :

- adhérer à l'opération en remplissant le formulaire disponible dans les mairies, missions locales, Bureaux information jeunesse (BIJ), auto-écoles, assurances..., dans les trois mois suivant l'obtention du permis B
- s'assurer, dès l'obtention du permis, comme conducteur autorisé ou conducteur désigné auprès d'un organisme d'assurance
- suivre obligatoirement une formation post-permis d'une 1/2 journée, organisée par le Département, dans les douze mois suivant l'obtention du permis de conduire. Le candidat émargera sur la liste tenue lors de la formation et se verra remettre une attestation de participation.

### QUELS AVANTAGES ?

- Une formation post-permis d'une demi-journée organisée par le Conseil départemental
- Une prime de 150€ versée sur décision du Conseil départemental (quelles que soient les ressources du foyer fiscal)

### QUELLES PIÈGES JUSTIFICATIVES ?

- une copie du permis de conduire, ou attestation d'obtention du permis
- un relevé d'information délivré par l'assureur attestant de l'absence d'accident en responsabilité sur la période d'un an depuis l'obtention du permis
- un certificat fourni par la Préfecture, attestant de l'absence d'infraction ayant entraîné la suppression de points du permis de conduire